

EDITO d'Agnès Bernadou



Depuis la rentrée 2017, le SNUEP-FSU a dénoncé la rupture dans les engagements de la parole de l'Etat-employeur vis à vis de ses personnels : gel du point d'indice, gel de la mise en place du PPCR, retour de la journée de carence...

Début décembre, encore une nouvelle négative, cette fois sur les recrutements d'enseignants dans la voie professionnelle, qui chutent de 18%. Cette baisse des postes concerne aujourd'hui des disciplines qui n'avaient pas de mal à recruter. Il s'agit d'un très mauvais signal aux étudiants qui seraient tentés par nos métiers.

Quant à l'orientation post bac, au-delà de nos demandes d'une orientation choisie et des moyens pour faire réussir tous les étudiants, le rythme infernal et le changement profond qu'induit la nouvelle procédure d'affectation, prend de court les élèves et leurs familles, les professeurs, les psychologues de l'EN, et, de fait, toute l'institution.

Le SNUEP-FSU dénonce à la fois l'instauration de la sélection à l'entrée à l'université – que masque mal une communication par ailleurs méprisante à l'endroit des personnels (voir notre article page 5) – et le risque de piéger toute une cohorte d'élèves.

Les consultations et autres auditions sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel sont désormais lancées avec un objectif de finalisation d'ici la fin de l'hiver. Cette rapidité augure mal de la volonté du gouvernement de prendre le temps d'un diagnostic partagé et de confronter les projets pour la voie professionnelle. Il est question de revalorisation de la voie professionnelle mais s'agit-il de revaloriser une formation étroitement adaptée aux besoins à court terme des employeurs à un moment donné, dans une région donnée ou bien s'agit-il de revaloriser une formation soucieuse de transmettre des valeurs culturelles et citoyennes en même temps qu'une qualification professionnelle reconnue par un diplôme à validité nationale ?

Le SNUEP-FSU rappelle que le lycée professionnel lie formation générale et professionnelle, qu'il pratique l'alternance qu'il est une vraie voie de réussite. Il s'opposera aux velléités de le faire devenir la roue de secours des jeunes refusés en apprentissage

Début décembre a eu lieu le Comité Technique Académique qui doit examiner les prévisions des effectifs et les évolutions possibles de la Carte des Formations pour la rentrée 2018

La carte des formations qui a été proposée prévoit la création de 4 sections de CAP, ce dont nous nous réjouissons puisque, depuis plusieurs années, nous dénonçons en CTA le manque de place criant pour les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études notamment après une SEGPA.

Cependant ces quelques ouvertures sont liées à des fermetures de sections ou des gels de sections et nous avons déploré notamment la fermeture de trois sections ORGO à Souillac, St Girons et Aubin.

Votre section :
SNUEP-FSU TOULOUSE
 52 rue Jacques Babinet
 31100 Toulouse
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :
06.26.19.64.91
 Mél :
snueptoul@gmail.com

Secrétaire académique :
Agnès Bernadou
Trésorière académique :
Estelle Carrier

Commissaires paritaires :
Estelle Carrier
Xavier Rayssiguier
Joëlle Jalabert
Michel Juan

Bureau académique:
Cécile Amalric
Guillaume Bats
Agnès Bernadou
Estelle Carrier
Axel Cusin
Serge Dalzin
Martine Dubois-Graveleau
Yvan Ginesta
Joëlle Jalabert
Eric Jalade
Michel Juan
Olivier Maurel
Xavier Rayssiguier
Claudine Seghairia
Romy Vallès

SNUEP NATIONAL
<http://snuep.fr/>
snuep.national@snuep.fr

DANS CE NUMÉRO :

EDITO	1-2
-ET SI ON PARLAIT DE LA SECONDE POP	2
-ÉVÉNEMENTS SYNDICAUX A VENIR	
-PROFAN, QU'EST CE QUE C'EST ?	
-EN QUELQUES CHIFFRES	3
-BILAN DE LA CAPA	
CHANGEMENT D'ECHELON	
-ENTRETIEN AVEC AXEL BENOIST « ON SCELLERA DES DESTINS A 15 ANS EN FIN DE COLLEGE »	4
-BILLET D'HUMEUR CHEZ NOS CAMARADES DU SNUEP LIMOUSIN	
COUPS DE CŒUR, COUPS DE GUEULE	5
BULLETIN D'ADHESION	6
BULLETIN DE PRELEVEMENT	7

Au niveau bac pro, aucune création donc, des baisses de capacités d'accueil dans certains établissements, et des redéploiements du lycée Bourdelle de Montauban vers le nouveau lycée de Montech. Après les grandes difficultés rencontrées encore à ce jour par les équipes du lycée Charles de Gaulle de Muret suite à la sectorisation du Muretain et le redéploiement des sections tertiaires sur trois lycées différents, nous avons demandé que le CHSCT soit saisi sur le sujet.

Pour le post bac, ce sont à peine 4 ou peut-être 5 BTS qui seront ouverts à la rentrée 2018.

Mais le rectorat nous a aussi annoncé que toutes les mesures de baisses de capacité d'accueil ou de fermetures de sections ne sont pas encore prises et un nouveau CTA est prévu le 18 janvier. Nous serons vigilants.

Il nous reste à vous adresser nos vœux, que 2018 vous apporte la possibilité de réussir vos projets personnels et des satisfactions professionnelles. Toute l'équipe du SNUEP-FSU de l'académie de Toulouse se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2018 !

ET SI ON PARLAIT DE LA SECONDE POP....

En fait, c'est quoi la POP ? Rien à voir avec un genre musical, mais une nouvelle baguette magique pour lutter contre la désaffection de certaines filières professionnelles selon nos penseurs pédagogues.

Une Seconde POP, ou Seconde Professionnelle à Orientation Progressive, est une formation professionnelle qui regroupe soit deux options d'un même baccalauréat professionnel, soit plusieurs baccalauréats professionnels d'un même champ professionnel. Cela permettrait à l'élève d'avoir une « orientation bien choisie », car il pourra changer d'avis et éviterait donc un décrochage scolaire prématuré.

L'élève pourra tester plusieurs formations professionnelles dans la même année avec une formation générale identique aux bacs choisis (le fameux tronc commun).

Comment est-elle organisée ?

Son mode d'organisation est spécifique à chaque établissement.

- Le principe est de mettre en place, sur une durée laissée à l'appréciation de chaque établissement une période de découverte / détermination à l'entrée en classe de seconde professionnelle.
- Sa durée peut varier de 6 semaines à une année scolaire ;

Que va-t-il se passer à la fin de la seconde ?

- Les élèves sont affectés par l'établissement sur la spécialité choisie en fonction des conditions d'accueil. Le choix de la spécialité du baccalauréat professionnel s'effectuera donc en connaissance du profil et du projet de l'élève, des caractéristiques de chacune des formations, des métiers préparés et des poursuites d'études possibles
- Chaque établissement définit les critères d'arbitrage en cas de sur-demande d'une spécialité.

Où ? Pour quels bac pros ?

Pour l'instant, dans certains établissements privés (déjà volontaires), à Victor Duruy à Bagnères de Bigorre mais aussi au LP Le Garros à Auch.

Mais vous le savez bien que dans l'EN : « l'essayer c'est l'adopter » aussi cette expérimentation volontaire deviendra obligatoire dans certains établissements de l'académie dès la rentrée prochaine.

Quid du maintien des postes d'enseignants ? de la professionnalisation de nos diplômés ? De l'organisation pédagogique ? Et de la gestion des Pmp... affaire à suivre....

EVENEMENTS SYNDICAUX A VENIR

Date	Évènement
17 janvier	Groupe de travail mouvement inter-académique dossier au titre du handicap
22 ou 23 janvier	Groupe de travail mouvement inter-académique vérifications vœux et barèmes
31 janvier	Groupe de travail national affectation sur poste SPEN
28 février au 9 mars	CAPN mouvement inter-académique
20 mars	Stage syndical: « Agir au quotidien dans mon établissement »

PROFAN, QU'EST CE QUE C'EST?

PROFAN est un projet collaboratif qui s'étend sur 3 années, dans plus d'une centaine de lycées professionnels de 10 académies. Il implique vingt mille élèves et plus d'un millier de professeurs dans les filières des métiers de l'électricité et de leur environnement connecté, du commerce et de l'accompagnement et des soins et services à la personne. L'extension à l'ensemble des champs professionnels est prévue pour 2020.

Cette expérimentation est inscrite dans l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » du programme d'investissements d'avenir. Elle installe un ensemble d'opérations scientifiques dans l'enseignement professionnel, destinées à analyser et à tester des modes d'enseignement et d'apprentissage propres à faire émerger de nouvelles compétences induites par la transformation digitale et de son environnement social.

Ce projet pourrait être intéressant s'il avait pour but de mener une réflexion sur la transformation des référentiels d'activités professionnels et des contenus de formation au regard de l'apport du numérique dans les « métiers de demain ». Mais la réflexion qui se mène est d'une toute autre nature puisqu'elle vise à mettre en œuvre une nouvelle approche de la formation liée à des situations d'apprentissage en décalage avec celles habituellement proposées. Ceci s'inscrit dans la volonté de développer des formations plus polyvalentes, de créer des tronc communs et des passerelles permettant de passer facilement d'une formation à une autre et ainsi de diminuer le nombre de diplômes professionnels.

Ces transformations engendreront inexorablement une perte de sens dans l'exécution des tâches professionnelles et dénatureront à terme les métiers et par conséquent nos formations. Elles dégraderont davantage les conditions de travail des ouvrier-es et des technicien-nes sous couvert de modernité et de productivité de nos entreprises.

EN QUELQUES CHIFFRES !!!...

Du haut vol :

Un butin de 350 000 € pour un voyage plus « confortable » de Tokyo à Paris...soit l'équivalent de 8 postes de profs....**ILS ASSUMENT !!!**

Toujours introuvables depuis la rentrée :

Les 10 postes fléchés pour *l'éducation prioritaire en lycée pour notre académie*, promis par l'ancienne ministre à la suite des mouvements « Touche pas à ma ZEP »...**ILS ASSUMENT AUSSI !!!**

Ils ont osé :

0% de hausse du SMIC préconisée par « un groupe d'experts » au motif que le salaire minimum est trop « généreux ».... **ILS ASSUMENT ENCORE !!!**

Plus riches que les riches :

+ 1000 000 000 000 (+ mille milliards !!!) d'augmentation de revenus pour les 500 personnes les plus riches au monde entre 2016 et 2017.... **ILS ASSUMENT TOUJOURS !!!**

BILAN DE LA CAPA CHANGEMENT D'ECHELON

Lors de la CAPA changement d'échelon qui s'est tenue le 15 décembre 2017, 30% des collègues promouvables ont pu bénéficier de 1 an d'accélération de carrière, pour passer aux 7ème et 9ème échelons.

Le SNUEP-FSU a été le seul à réclamer fortement deux promotions supplémentaires pour atteindre les 30% prévus par les textes alors que le Ministère avait donné pour consigne aux rectorats de rester en-dessous de ce seuil (notre déclaration est accessible sur notre site académique). Le rectorat de Toulouse a accepté de transformer le reliquat disponible en une promotion supplémentaire.

Cette année, le RDV de carrière n'ayant pas pu se tenir, le critère retenu pour sélectionner les 30% est resté le barème constitué de la note administrative au 31/08/2016 + la note pédagogique au 31/08/2016 sur laquelle un correctif a parfois été appliqué. Pour le passage accéléré au 7ème échelon, le seuil a été de 76,7 et pour le passage au 9ème échelon, le seuil a été de 83,9.

La prochaine CAPA concernant la carrière se tiendra en février et traitera le passage à la Classe exceptionnelle au 01/09/2017 à titre rétroactif. Vous trouverez la circulaire académique définissant cette promotion sur notre site académique dans la rubrique correspondante (carrières et droits – titulaires – promotion – classe exceptionnelle).

ENTRETIEN AVEC AXEL BENOIST: "ON SCELLERA DES DESTINS À 15 ANS EN FIN DE COLLÈGE"

Pour Axel Benoist, secrétaire national du Snuep Fsu, l'enseignement professionnel arrive à une rupture. Sous la pression des régions, des branches professionnelles et sans intervention de l'Etat, l'enseignement professionnel va être profondément transformé. Non seulement le statut des enseignants pourrait changer, mais ce sont les rêves et les attentes des élèves qui vont s'évanouir. Pour le syndicat ce que prépare le gouvernement c'est bien la fracture entre deux jeunesses.

Dans un communiqué le Snuep dit qu'il est écarté de la concertation sur le bac. C'est vraiment le cas ?

Le débat actuel sur le bac ne porte pas du tout sur le bac professionnel. On ne sera pas auditionné par M Mathiot qui pilote la réforme du bac. C'est significatif de la volonté gouvernementale de créer deux voies de formation pour les jeunes. En tous cas le bac professionnel n'est plus vu comme une des voies du lycée. C'est une branche à part.

Dans leur idée il y a d'un côté le lycée, de l'autre une autre voie où l'apprentissage est la maillon fort. C'est seulement après les décisions sur l'apprentissage que l'on sera reçu.

Le destin des bacheliers professionnels va changer ?

On le sentait venir. Dorénavant dès la sortie du collège, les jeunes auront un autre destin. Les passerelles entre les voies vont disparaître. On scellera des destins à 15 ans en fin de collège. C'est la fin de la culture commune pour tous. Les jeunes des lycées professionnels auront moins de culture générale. Ils auront une formation d'ouvriers exécutants.

Aujourd'hui des dizaines de milliers de bacheliers professionnels continuent après le bac. Ca va changer ?

Plus de 50 000 continuent. On voit bien que 7000 places supplémentaires en BTS ce sera insuffisant. On ne donnera donc plus la possibilité à ces jeunes de continuer après le bac.

C'est la fin du caractère national des diplômes ?

Nous séparer des bacs généraux et technologiques ; mettre en avant l'apprentissage c'est autant de moyens pour arriver à une régionalisation des diplômes. Les branches professionnelles, les régions se battent pour définir les futurs diplômes. Dans les deux cas, le ministère perdra sa capacité à définir les diplômes. On aura des jeunes ayant une formation locale avec un diplôme local. Or moins ces jeunes reçoivent une formation large, moins ils pourront trouver du travail à l'avenir. Sur ce plan là, la formation va être abaissée.

Êtes-vous associés aux consultations sur l'apprentissage ?

On y est. Ce ne sont d'ailleurs pas des débats mais des auditions bilatérales. Et on observe une méconnaissance du dossier car il y a aussi des échecs en apprentissage. Il y a moins d'échecs à l'examen par la voie scolaire.

Que pensez-vous du rapprochement entre LP et CFA ?

Accueillir des publics de statut différent, c'est aggraver les conditions de travail. Ça crée trop de problèmes de gestion des jeunes sous deux statuts. Ça oblige à avoir plusieurs lois dans la classe car les régimes sont différents entre scolaires et apprentis. Les plannings annuels sont différents ce qui perturbe la progression de tous.

BILLET D'HUMEUR LU CHEZ NOS CAMARADES DU SNUEP-LIMOUSIN

Un mauvais rêve de droite comme de gauche, les discours politiques faisaient encore et toujours l'apologie de l'apprentissage et de l'école privée, prétendant que le mode de formation était créateur d'emploi. Le Medef et l'IUMM toujours plus gourmands voulaient récupérer la formation professionnelle initiale et surtout les fonds qui vont avec, nécessitant encore une nouvelle réforme de la Taxe d'apprentissage en leur faveur. Parallèlement les conseils régionaux voulaient augmenter leur pouvoir en récupérant eux aussi cette tutelle. A terme la formation professionnelle initiale quittait l'éducation nationale pour passer sous la coupe des régions et du patronat. Les professeurs de lycée professionnel avaient disparu laissant leur place aux maîtres d'apprentissage. L'école n'était plus obligatoire après 14 ans. Les enfants avaient le droit de travailler dans les mines et les usines. Je vivais dans un « Lander » français. Soudain une voix vint me crier : « Ane, mon frère âne, ne vois-tu rien venir ! Ne me dis pas que tu n'en a rien à braire ! » C'est alors que mon réveil sonna ; il était sept heures. J'avais fait un horrible cauchemar.

L'actualité, comme d'habitude, nous a plutôt donné l'occasion de nous mettre en colère que de nous réjouir. Quelques exemples de « nos joies et nos peines »...



Comment le Ministère se représente la mission du 2eme professeur principal....

Ci contre une capture d'écran du site quandjepasse-lebac.education.fr, site du Ministère de l'Education Nationale, dans la rubrique, *ton orientation en gif*

Tout y est : représentation sexiste et misogyne des PP, choix d'un personnage de trader, à la morale douteuse (le Loup de Wall Street) pour montrer que l'élève est acteur de son orientation....**affligeant et inacceptable. Suite à de vives protestations, le Ministère a retiré le gif illustrant les deux PP**, mais l'ensemble des illustrations restent problématiques. Coup de com' raté ou représentation fausse de la mission des personnels ? Certainement un peu des deux...



Mixage des parcours !!

Le ministère commence à reconnaître la non-pertinence du mixage des publics - notamment d'un point de vue pédagogique - et propose avant tout de développer le mixage des parcours. Ceci est souhaité par le patronat et Régions de France sous l'argument qu'il permet aux jeunes dont le contrat est rompu de continuer leur formation dans le lycée. Aussi, un-e jeune ne trouvant pas de contrat d'apprentissage en 2e ou 3e année pourrait peut-être retourner sous statut scolaire...

L'enseignement professionnel public serait ainsi pensé comme un garde-fou aux échecs de l'apprentissage. Pour rappel, 36 % des contrats d'apprentissage sont rompus chez les mineur-es.

Pour le SNUEP-FSU, cette vision de la voie professionnelle est en totale contradiction avec la volonté affichée du ministère de la valoriser.

Extrait du journal d'un prof débutant publié sur le point.fr

« **Tenez, c'est pour Noël** »...Et en cette fin d'année, la jeune prof n'est pas au bout de ses surprises : dans les jours qui ont suivi les conseils de classe, elle a vu débarquer à la fin des cours quelques élèves portant dans leurs bras des paquets. Ces jeunes qui lui en font voir de toutes les couleurs depuis septembre lui ont apporté des cadeaux de Noël ! "Je ne m'y attendais absolument pas. Boîtes et tablettes de chocolat, produits de soin pour le corps... Cela m'a d'autant plus émue qu'il ne s'agissait ni de bons élèves ni de fayots !" s'est réjouie Sophie. Et d'être encore stupéfaite de l'explication fournie par une élève qui, pour que la prof ne se soucie pas de la valeur du cadeau offert, a pris le soin de sous-entendre que le paquet était "tombé du camion".

"La tradition veut que les élèves offrent un cadeau de Noël à leur prof principal. Je n'en avais jamais entendu parler. Mais le plus surprenant, c'est la manière dont les masques de cette vaste comédie tombent en cette fin d'année : les élèves, à la fois épuisés et survoltés, aiment in fine bien leurs profs et leur livrent des témoignages d'affection et de sympathie, alors même qu'ils passent l'année à les maltraiter". Sophie n'est pas dupe pour autant : elle sait que ces micro-moments de complicité ne dureront pas et que tout le monde remettra son masque dès la rentrée.

...Retiens la nuit ; *Le pénitencier* ; **La musique que j'aime** ; Je te promets ; **Quelque chose de Tennessee** ; Que je t'aime ; *Noir c'est noir* ; Allumer le feu ; Gabrielle ; **Ma gueule** ; L'idole des jeunes ; j'ai oublié de vivre ; **Laura** ; SANG POUR SANG ; Requiem pour un fou ; Seul ; *Marie* ; *Vivre pour le meilleur...*

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au
SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris.

Courriel : snuép.national@wanadoo.fr

Téléphone : Tél : 01 45 65 02 56

Site : www.snuép.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui N° : non

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse complète :

.....

.....

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Discipline précise :

Code (si connu) :

**En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.**

**Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP
inclut l'adhésion à la FGR.**

SITUATION ADMINISTRATIVE

ACADÉMIE (au 01/09/2017) :

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI

Échelon au 01/09/17 : Depuis le : ____ / ____ / ____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels)
OU
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt
si vous n'êtes pas imposable**

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Ech.	Métropole		La Réunion		N° Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros		En euros		En CFP		En euros	
	CN	H.C.	CN	H.C.	CN	H.C.	CN	H.C.
1	111	177	144	216	17272	27565	129	207
2	120	192	156	252	18712	29356	138	228
3	126	204	165	268	19690	32935	147	240
4	132	216	174	281	21122	34366	156	255
5	141	231	186	303	22196	36874	168	271
6	144	243	189	318	22553	38662	171	285
7	156	240	204	24700	183			
8	165	216	26134	195				
9	177	231	27923	207				
10	192	252	30431	225				
11	204	268	32935	240				

RETRAITE-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP	87€	PLP CN	96€	PLP H.C.	108€
-----	-----	--------	-----	----------	------

RETRAITE-ES DE LA REUNION

PLP	117€	PLP CN	129€	PLP H.C.	144€
-----	------	--------	------	----------	------

RETRAITE-ES DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNEsie FRANÇAISE EN CFP

PLP	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888
-----	--------	--------	--------	----------	--------

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

1) Chèque-s : 1 2 3

2) Prélèvement en 3 fois ou 6 fois

3) Virement

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
➤ Offensifs et engagés!**

Date : ____ / ____ / ____ Signature : _____

